

COMMUNE D'IXELLES
Service de l'Urbanisme
Chaussé d'Ixelles, 168
1050 BRUXELLES

V/réf. : 7B/PU2575 (Mme B. Hssain)
N/réf. : AVL/KD/XL-2.321/s.418
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : IXELLES. Rue de la Paix, 38 / rue Longue Vie, 17-19.
Construction d'une lucarne côté rue Longue Vie et réaménagement des étages en trois
appartements (Régularisation).

En réponse à votre lettre en référence du 22 août 2007, réceptionnée le 23 août, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 5 septembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La CRMS est interrogée car l'immeuble qui date d'avant 1932 se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface.

Pour rappel, la Commission a émis un avis défavorable en sa séance du 11/01/2006 sur la régularisation d'une extension aménagée sous forme d'une lucarne de facture assez grossière tant par sa mise en œuvre que ses proportions exagérées. La Commission déplorait cette intervention non seulement du point de vue de son aspect hybride mais également par le fait qu'elle venait interrompre un alignement resté jusqu'ici cohérent et homogène.

La nouvelle demande porte à nouveau sur la régularisation de cette même lucarne.

La CRMS réitère son avis défavorable pour les raisons invoquées dans son avis précédent.

La nouvelle demande étend à présent la régularisation à d'autres aspects : division de l'immeuble en rez-de-chaussée commercial et trois appartements et la rénovation de ces appartements.

Le rafraîchissement de la façade et la modification des châssis (réalisée aux étages d'après les photos jointes au dossier) sont également évoqués.

Au vu de l'évolution du dossier et en l'absence de précisions sur ce qui a réellement déjà été réalisé, la CRMS ne peut se prononcer sur ces travaux.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme O. Goossens) - A.A.T.L. – D.U. (Mme V. Henry)